

RENOUVELLEMENT PASSEPORT MAJEUR

Pièce à fournir :

Si l'ancien passeport du demandeur est sécurisé et périmé depuis moins de 2 ans	Si le passeport du demandeur est périmé depuis plus de 2 ans ...	
	... mais qu'il possède une carte d'identité sécurisée valide ou périmé depuis moins de 2 ans	... et qu'il ne possède <u>aucun</u> titre valide
Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à remplir sur place</u>	Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à remplir sur place</u>	Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à remplir sur place</u>
Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i>	Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i>	Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i>
1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i>	1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i>	1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i>
2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures
Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)	Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)	Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)

<p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse</u> :</p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin)</u> :</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation</u> :</p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse</u> :</p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin)</u> :</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation</u> :</p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse</u> :</p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin)</u> :</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation</u> :</p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>
<p>//</p>	<p>Copie de la carte nationale d'identité sécurisée (recto/verso)</p>	<p>Copie intégrale de l'acte de naissance</p> <p>originale de moins de 3 mois, avec filiation complète</p> <p>à demander à la mairie du lieu de naissance, au service de l'état civil coutumier, au bureau de Wallis ou au district de naissance</p> <p><u>Si l'enfant a été adopté</u> :</p> <p>copie intégrale de l'acte d'adoption</p>

		<p><u>Si l'enfant a été naturalisé français :</u></p> <p>copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)</p>
--	--	--

EN CAS DE PERTE : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une déclaration de perte (remise par la Mairie)

EN CAS DE VOL : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une déclaration de vol ainsi que le procès-verbal de vol (établie par la police municipale ou la gendarmerie)

NB 1 : Si vous souhaitez faire apparaître un deuxième nom sur votre passeport (nom d'épouse ou de veuve), merci de fournir une copie d'acte de mariage ou une copie d'acte de décès.

NB 2 : Le demandeur est exonéré du timbre fiscal dans les cas suivants :

- Modification de l'état civil (nom marital)
- Erreur de l'administration
- Pages du passeport valide toutes utilisées

Dans ces cas-là, la durée de validité du passeport initial est conservée.

A savoir :

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;
- La présence du demandeur du passeport est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- La durée de validité du passeport est de 10 ans pour les personnes mineures.

Dépôt des dossiers :

Hôtel de Ville
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA

Cellule des titres d'identité: 41 40 31 / identites@ville-dumbea.nc

Ouvert du lundi au vendredi
De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)

Pour une demande de passeport d'urgence :

Renseignements auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
Tél. : 26 63 00

